

Extrait du registre
des délibérations du conseil
communautaire de la communauté de
communes Sauer Pechelbronn

séance du 04/11/2013

Date de la convocation:
25/10/2013

Date d'affichage:
28/10/2013

L' an 2013 et le 4 Novembre à 19 heures 30 minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, maison des services et des associations à Durrenbach sous la présidence de HAAS Jean-Marie, président.

Nombres de membres:

Afférents au conseil
communautaire : 67

En exercice : 67

Votants : 47

Présents : Tous les délégués (ou suppléants) sauf :

Excusé(s) : Mmes : CABIROL DE SAINT GEORGES Mireille, CLAUSS Murielle, DARNIS Danielle, FISCHER Evelyne, MM : ATZENHOFFER Alphonse, CHRISTMANN Pascal, FEIG Dominique, GACKEL Didier, HERRMANN Eric, HOCH Georges, KELLER Jacky, KENNEL Guy-Dominique, KLIPFEL Gérard, MARTIN Etienne, MERTZ Olivier, MESSMER Jean-Marc, OTT Alexis, PREVOT Dominique, ROBINEAU Pascal, ROHMER Jean-Paul, SCHAEFER Marc, SCHMITT André, SITTER Pierrot, VOGEL Robert

Secrétaire de séance :

M. WEISBECKER Jean.

Réf : 139.2013

Vote : A la majorité

Pour : 43

Contre : 0

Abstentions : 1

Mention exécutoire : Non

139.2013 : ECMU : renouvellement de la convention d'objectifs et de moyens.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu les compétences de la communauté de communes,

Considérant la convention pluri-annuelle d'objectifs 2011-2013 établie entre la communauté de communes et l'école de musique inter-associative et intercommunale (ECMU), en date du 15.12.2011, et son avenant n°1 en date du 04.11.2012

Vu la délibération n° 016.2010 du conseil communautaire du 12.04.2010 relative au programme d'actions année scolaire 2012-2013 avec le collège Mac Mahon de Woerth,

Considérant les crédits budgétaires,

Considérant la réunion de travail du 28.11.2013, et le projet de convention cadre 2014-2016, pour un budget global de l'ordre de 120 000 € pour les 3 ans, prévoyant le vote annuel du budget par le bureau,

Vu l'avis du bureau du 19.08.2013,

Entendu l'exposé du vice-président M. A. Kreiss,

Envoyé en préfecture le 21/11/2013

Reçu en préfecture le 21/11/2013

Affiché le

SLO

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, une abstention, décide :

- **De valider la proposition de convention cadre entre la communauté de communes et l'ECMU pour la période 2014-2016,**
- **De déléguer au bureau les décisions de fixation du budget annuel, par avenant à la convention cadre et dans la limite de l'enveloppe budgétaire de 120 000 € sur la période 2014-2016,**
- **D'autoriser le président à signer la convention correspondante.**

Le président sera chargé de l'exécution de la présente décision.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour copie conforme :

DURRENBACH, le 13/11/2013

*Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions de la Loi n° 82-623
du 22 juillet 1982*

Le président,
Jean-Marie HAAS



Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS
PREFECTURE DE WISSEMBOURG le :

et publication ou notification du :